

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Olivier Véran

Ministre des Solidarités et de la Santé

Brigitte Bourguignon

Ministre déléguée auprès du ministre
des Solidarités et de la Santé, chargée
de l'Autonomie

Paris, le 1er septembre 2020

Les premières revalorisations prévues par le Ségur de la santé seront mises en œuvre dès le mois de septembre pour la fonction publique hospitalière.

M. Olivier VÉRAN, Ministre des Solidarités et de la Santé, a conclu avec les organisations signataires un avenant à l'accord du Ségur de la santé pour anticiper, dès septembre, la mise en œuvre des premières mesures de revalorisation des professionnels de la fonction publique hospitalière. Près d'un million de professionnels des établissements de santé et des EHPAD sont ainsi concernés par cette première mesure de revalorisation anticipée.

Le 13 juillet dernier, une majorité des organisations représentatives des professionnels non médicaux (FO, CDFT, UNSA) et la FHF ont signé avec le Premier ministre et le Ministre des Solidarités et de la Santé les accords du Ségur, fruit d'un dialogue social exigeant et constructif ayant permis d'aboutir à des avancées significatives pour reconnaître l'engagement et le dévouement des soignants au service des Français.

Cet accord prévoyait, au sein de la mesure n°1, une revalorisation de 183 euros nets mensuels des sages-femmes et des personnels non médicaux au sein des établissements de santé et EHPAD publics : 90 euros applicables dès le 1er septembre 2020 versés à titre rétroactif sur la paie de janvier 2021 puis 93 euros supplémentaires à partir du 1er mars 2021.

Ce 1er septembre, un avenant à l'accord initial a été conclu en accord avec les organisations signataires afin d'accélérer la revalorisation sur laquelle le Gouvernement s'est engagée : la première tranche de la revalorisation de 90 euros pourra être versée dès le mois de septembre 2020 (en octobre 2020 au plus tard avec effet rétroactif au 1er septembre) pour la fonction publique hospitalière au lieu de janvier 2021. Le décret associé sera publié dans les prochains jours.

Ainsi, les sages-femmes et les personnels non médicaux au sein des établissements de santé et EHPAD de la fonction publique hospitalière percevront 90 euros supplémentaires par mois dès le mois de septembre ou d'octobre auxquels viendront s'ajouter 93 euros à partir de mars 2021.

Pour les Ministres, cette mise en œuvre accélérée des accords du Ségur de la santé vient témoigner de l'engagement total du Gouvernement envers les personnels hospitaliers et des EHPAD particulièrement mobilisés depuis le début de la crise sanitaire.

Olivier Véran rappelle son attachement à assurer la mise en œuvre des accords du Ségur dans les meilleurs délais au travers un dialogue social régulier avec les organisations signataires.

Contact presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé

Cabinet d'Olivier Véran

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

14, avenue Duquesne

75350 Paris SP 07

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)